



Fiche d'évaluation d'impact

Mesures législatives et réglementaires

Intitulé du projet : Projet de règlement grand-ducal définissant les montants plafonds applicables lors de la détermination des coûts admissibles à l'aide prévue à l'article 6 de la loi du jj/mm/aaaa ayant pour objet le renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat

Ministère initiateur : Ministère de l'Économie

Auteur : Lea Werner

Tél. : 247-84325

Courriel : lea.werner@eco.etat.lu

Objectif(s) du projet : Fixation de plafonds applicables lors de la détermination des coûts admissibles à l'aide prévue à l'article 6 de la loi du jj/mm/aaaa ayant pour objet le renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat

Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s) impliqué(e)(s) : /

Date : novembre 2024

Mieux légiférer

- Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) : Oui : Non : ¹
Si oui, laquelle/lesquelles : Groupement Transport, FEDAMO
Remarques/Observations :
- Destinataires du projet :
 - Entreprises/Professions libérales : Oui : Non :
 - Citoyens : Oui : Non :
 - Administrations : Oui : Non :
- Le principe « Think small first » est-il respecté ?
(c.à.d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?) Oui : Non : N.a. :²
Remarques/Observations : Les petites et moyennes entreprises ne sont pas concernées par les mesures de décarbonisation prévues à l'article 5 de la loi en projet.
- Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? Oui : Non :
Existe-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ? Oui : Non :
Remarques/Observations :

¹ Double-click sur la case pour ouvrir la fenêtre permettant de l'activer

² N.a.: non applicable



5. Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ? Oui : Non :
Remarques/Observations :
6. Le projet contient-il une charge administrative³ pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?) Oui : Non :
Si oui, quel est le coût administratif approximatif total ?
(nombre de destinataires x coût administratif⁴ par destinataire)
7. a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ? Oui : Non : N.a. :
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?
- b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ? Oui : Non : N.a. :
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?
8. Le projet prévoit-il :
- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ? Oui : Non : N.a. :
- des délais de réponse à respecter par l'administration ? Oui : Non : N.a. :
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? Oui : Non : N.a. :
9. Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p. ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ? Oui : Non : N.a. :
Si oui, laquelle :
10. En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Oui : Non : N.a. :
Si non, pourquoi ?
11. Le projet contribue-t-il en général à une:
a. simplification administrative, et/ou à une
b. amélioration de qualité réglementaire ?
Remarques/Observations :
Oui : Non :
Oui : Non :
12. Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ? Oui : Non : N.a. :

³ Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

⁴ Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple: taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc...).



13. Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)? Oui: Non:
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système: Il est renvoyé au projet de loi n° 8386 qui précise que le back-office dédié du ministère de l'Économie et les démarches sur MyGuichet doivent être adaptés afin de répondre aux besoins de ladite loi (délai estimatif : janvier 2025).

14. Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée? Oui: Non: N.a.:
Si oui, lequel?
Remarques/Observations:

Egalité des chances

15. Le projet est-il:

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes? Oui: Non:
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui: Non:
Si oui, expliquez de quelle manière:
- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui: Non:
Si oui, expliquez pourquoi:
- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui: Non:
Si oui, expliquez de quelle manière:

16. Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes? Oui: Non: N.a.:
Si oui, expliquez de quelle manière:

Directive « services »

17. Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation⁵? Oui: Non: N.a.:

18. Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers⁶? Oui: Non: N.a.:

⁵ Article 15, paragraphe 2, de la directive « services » (cf. Note explicative p. 10-11)

⁶ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)